

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.627.003.1 DU 9 SEPTEMBRE 1992

Bascules pèse-palettes à équilibre automatique AIMO modèles TP 1 et TP 2

(CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société AIMO, 8, rue Jacquard, 69680 Chassieu.

CARACTERISTIQUES

Les bascules pèse-palettes à équilibre automatique AIMO modèles TP 1 ou TP 2 comprennent les dispositifs suivants :

- un dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS 1 ou IDS 2 objet de la décision d'approbation de modèle 92.00.642.017.1 du 11 mars 1992 (1) dont le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par 4 capteurs identiques à jaugues de contrainte : HUNTLEY type HSB de Emax = 500 kg et de classe Z ou Y ;
- un dispositif récepteur de charge constitué par un support en forme de "U" qui s'adapte sur les fourches de levage d'un transpalette manuel.

Les caractéristiques métrologiques sont fixées comme suit :

- portée maximale : 500 kg à 1 500 kg
- échelon : ≥ 1 kg
- nombre d'échelons : $400 \leq n \leq 1\ 000$.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments de pesage concernés par la présente décision porte le numéro et la date figurant dans son titre.

(1) Revue de Métrologie, avril 1992, page 555.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée, de manière indélébile sur le dispositif indicateur, à proximité immédiate des résultats de pesage.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Les bascules pèse-palettes modèles TP 1 et TP 2 peuvent également être commercialisées sous la marque ARPEGE.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 5786-1.

Schémas n° 5786-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Basculé pèse-palettes
à équilibre automatique AIMO
modèles TP 1 et TP 2

I - PRESENTATION

La bascule modèle TP 1 ou TP 2 est constituée par un système de pesage intégré à un transpalette manuel.

Le système de pesage est composé de :

- Un dispositif récepteur de charge qui s'adapte sur les fourches de levage du transpalette par l'intermédiaire de quatre capteurs à jauges de contrainte HUNTLEIGH modèle HSB.
- Un pupitre métallique monté sur le bâti de l'appareil de manutention, qui regroupe les éléments suivants :
 - un indicateur IDS1 ou IDS2 version rack.
 - un module d'alimentation par batterie.
 - un voyant de charge / décharge.
 - un interrupteur marche/arrêt.

II - FONCTIONNEMENT**2.1. Dispositif mesureur de charge**

Le fonctionnement du clavier / afficheur est identique à la version IDS1 ou IDS2 de base.

2.2. Alimentation

L'alimentation du transpalette est effectuée par une batterie de 12 V 15 A/h accessible par une ouverture au dos du pupitre.

Un voyant de charge/décharge sur le pupitre indique :

A) transpalette en utilisation :

- a) voyant éteint : charge de batterie normale
- b) voyant clignotant : coupure automatique imminente (30 min max)
- c) voyant éclairé : charge de batterie insuffisante : l'appareil est hors service.

B) Transpalette en charge (prise secteur connectée) :

- a) voyant clignotant : en charge
- b) voyant éclairé : fin de charge (12 heures).

■ N° 5786-1

BASCULES PESE-PALETTES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE AIMO TP 1 ET TP 2



■ N° 5786-2

BASCULE PESE-PALETTES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE AIMO TP 1 ET TP 2

Schéma de principe

